



Problème avec le cabinet d'experts

Par **manue02**, le **16/12/2009** à **20:03**

Bonjour,

Voilà, je m'adresse à vous en espérant trouver quelqu'un qui pourra m'aider. Mon appartement de besancon a brûlé le 4 novembre 2009 et j'ai un souci avec le cabinet d'expertise (de bourges!!)et l'assurance. Après plusieurs contacts avec assurance et experts, ces derniers nous ont demandé d'envoyer les factures des biens endomagés sans même prendre la peine de se déplacer!!

L'assurance nous a ensuite contacté en nous expliquant que nous allions recevoir une indemnisation sous 72h par virement. 5 jours plus tard toujours rien! On reprend alors contact avec celle-ci qui nous apprend que l'expert ne se considère plus capable de gérer cette affaire qu'il va transmettre le dossier à un confrère de besancon et que ce dernier allait prendre contact avec nous prochainement.

J'aimerais donc savoir quels sont nos droits puisque cela fait maintenant 1 mois et demi que le sinistre a eu lieu, personne n'a pris la peine de passer à l'appartement, plus les jours passent et plus il est difficile de prouver quoique ce soit. J'ai juste l'impression d'être mener en bateau par l'assurance afin d'éviter de verser le moindre centimes!!!!

Merci de pouvoir m'aider dans les plus bref délais.

Bonne soirée.

Par **chaber**, le **17/12/2009** à **08:04**

Bonjour,

Il est surprenant que votre assureur missionne un expert de Bourges pour un sinistre à

Besancon Vu la distance qui sépare les 2 villes, l'expert ne fera pas le déplacement.

Selon le montant de l'état de pertes, certains centres de gestion de sinistres vont proposer directement une indemnité pour accélérer le règlement des petits sinistres.

Au delà d'un plafond il y a un expert sur place qui est missionné.

La solution adoptée par ces assureurs accélère les petits règlements mais au contraire augmente la durée des règlements importants.